Réglementation de la pêche dans le Port de Giffaumont



Pêche interdite dans le port toute l'année :
depuis une embarcation, sur les pontons, sur les mises à l'eau, sur et sous la passerelle d'accès à l'île.

Pêche autorisée du 01/10 au 28/02 sur la berge du port de la passerelle de l'île jusqu'à gauche de la mise à l'eau (en violet).
Pêche autorisée toute l'année (en vert) :
- **A gauche de la passerelle de l'île jusqu'à la digue**
- **Autour de l'île du port**
- **De la mise à l'eau au pied de la Maison des pêcheurs jusqu'à la sortie du port coté droit**

Suivre les actualités sur www.pecheauder.com ou la page





Maison des Pêcheurs
5 Chemin des Milleperthuis Station Nautique -
51290 GIFFAUMONT CHAMPAUBERT
Tel : (0)3 26 72 63 43 -
www.pecheauder.com - Mél : pecheauder@wanadoo.fr

Réglementation

Rappel synthétique d'éléments importants du règlement :
(Lire le règlement intérieur, l'arrêté préfectoral et le règlement de police sur le site www.pecheauder.com)

Pour les autorisations annuelles et jeunes, vous devrez choisir selon 2 options lors de l'achat de votre autorisation, ce choix sera définitif.
Option 1 : pas de bague = No Kill total
Option 2 : 10 bagues délivrées gratuitement
Pour les autorisations « Découverte -12ans» = 0 ou 3 bagues gratuites
Pour les autorisations à la quinzaine = 0 ou 2 bagues gratuites
Pour les autorisations journalières = pas de bague, 1 poisson par jour
Tant que vous n'avez pas récupéré les bagues à la Maison des Pêcheurs, vous ne pourrez pas conserver de poissons.
Les brochets et les sandres maillés et conservés doivent être bagués dès leur capture. Bagues valables uniquement pour l'année en cours.
Les numéros des bagues seront reportés sur l'autorisation de pêche.
Elles ne sont pas échangeables avec d'autres pêcheurs.
Le pêcheur devra s'assurer que la bague soit correctement verrouillée. Tous bricolages ou fraudes seront sanctionnés.
Pour les statistiques, merci de nous retourner les bagues non-utilisées.
Le nombre de prises autorisées dépend du type d'autorisation et de l'option choisie :
Autorisations annuelles, jeune, découverte et quinzaine :
2 prises par jour maximum dans la limite du nombre de bagues délivrées
Autorisations journalières : 1 prise par jour sans utilisation d'une bague
Le nombre maximum de perches autorisées est fixé à 20 par jour dont 4 perches maximum entre 30 cm et 44 cm.
- Pêche à 4 lignes au maximum munies de 2 hameçons au plus
- Pêche à la traîne interdite, dérive naturelle autorisée
- Moteur thermique interdit
- Zones de pêche voir la carte détaillée au verso et sur l'arrêté préfectoral
- Pêche en barque dans les ports interdite toute l'année
- Dates d'ouverture :
 Brochet du 1 au 25/01/2026 et du 18/04 au 31/12/2026
 Sandre du 1 au 25/01/2026 et du 6/06 au 31/12/2026
 Carpe de nuit sur réservation obligatoire du 27/03 au 30/10/2026
- **Fenêtres de tailles de capture à respecter :**
 Brochet peut être prélevé entre 65 cm et 90 cm
 Sandre peut être prélevé entre 60 cm et 80 cm
 Perche peut être prélevée jusqu'à la taille de 44 cm
- **Black bass : Pêche en No kill obligatoire**
- Mise en No Kill des bassins nord et sud du 16 novembre à la fermeture fin janvier.
- No kill sur l'ensemble du Lac tout le mois de janvier
- Fermeture totale de la pêche si cote 129 atteinte Grand Lac et cote 133 Bassins Nord et Sud
- Interdiction de dépecer et d'éviscérer tout poisson en laissant les déchets dans le Lac
- Interdiction de mutiler les poissons empêchant d'en vérifier la taille
- La vente du poisson pêché est formellement interdite aux pêcheurs.
- Pêche en bateau interdite à moins de 100 m du bord partout où la pêche du bord est autorisée.
- Pêche de la carpe interdite à plus de 100 m du bord.
- Pour naviguer sur le lac, votre embarcation doit porter une plaque d'immatriculation et une vignette. Se diriger vers le Syndicat du Der.
- Toute pêche de nuit est interdite du bord comme sur l'eau en dehors des postes à carpe réservés à cet effet.

SANCTIONS : Les infractions constatées, selon leur gravité, feront l'objet d'avertissements, d'exclusions temporaires ou définitives du Lac du Der ou de procès-verbaux transmis au Procureur de la République.

La carte de pêche est obligatoire et nominative.

2026 LA PÊCHE AU LAC DU DER



La carte d'association de pêche (**AAPPMA**), en cours de validité, vous donne seulement le droit de pêcher **du bord** avec une canne **au coup** tenue en main au Lac du Der.
En supplément de la carte d'AAPPMA, vous devez acquérir **une autorisation de pêche au lac du Der.**

Suivant l'autorisation de pêche du Lac du Der choisie, vous pourrez pêcher au vif et aux leurres le carnassier du bord ou en barque avec 4 cannes maximum.

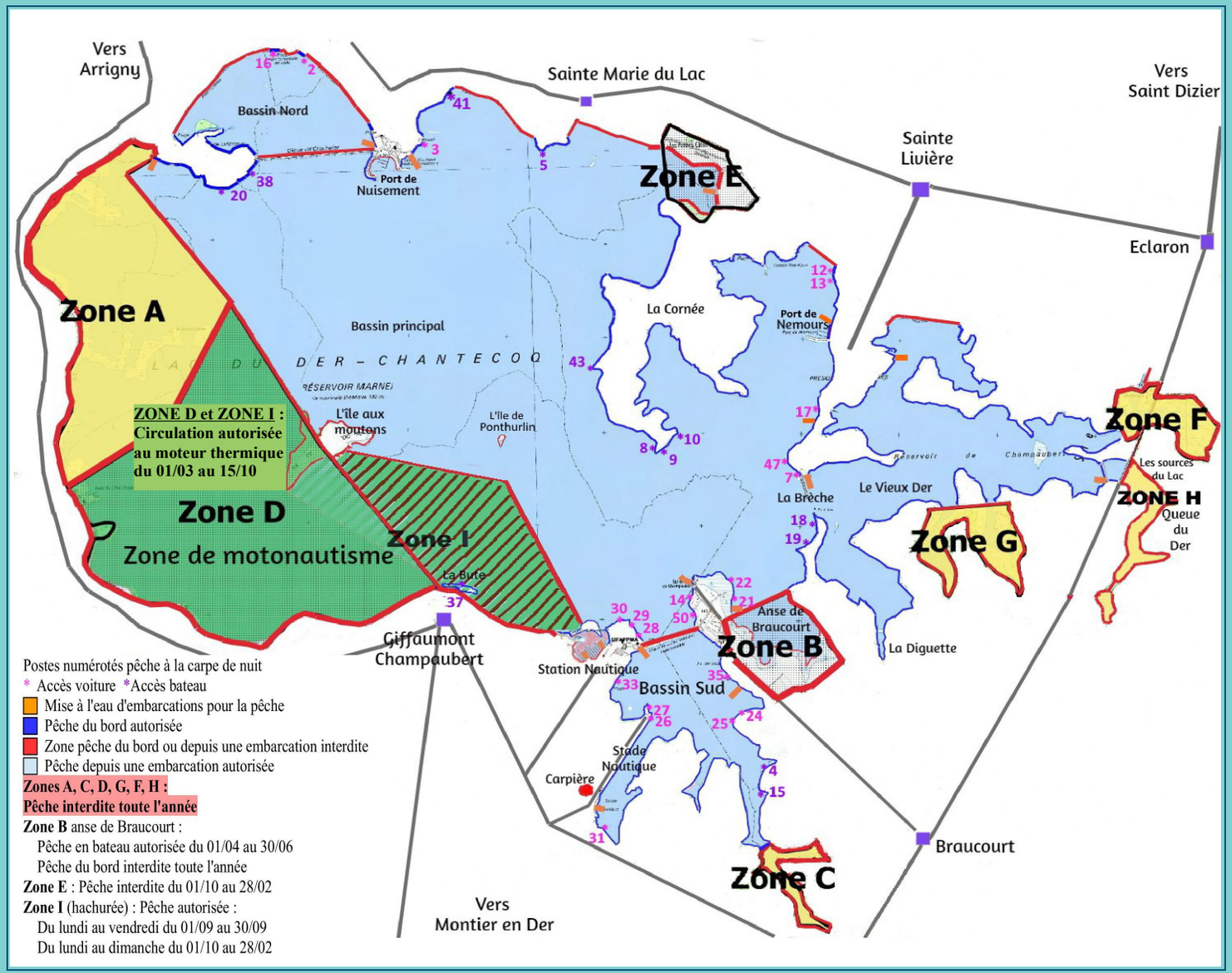
Tarifs

Autorisation de pêche du Lac du Der

Pour 1 pêcheur (carte de pêche nominative)	Au bord	Depuis une embarcation
Journée	15 €	20 €
Année	60 €	95 €
JEUNE de 12 à 18 ans		22 €
QUINZAINE (bord /sur une embarcation) 15 jours consécutifs		40 €
DÉCOUVERTE moins de 12 ans		7 €
CARPE		95 €

En vente sur www.pecheauder.com et à la Maison des pêcheurs

Carte d'AAPPMA sur www.cartedepêche.fr ou via notre site.
Exemple de tarif des cartes AAPPMA : URNE : 114 €, majeure : 94 €, Hebdomadaire : 36,50 €, journalière : 20 €, mineur : 28 €, -12ans : 8 €, *Femme : 42 €
La carte AAPPMA *Femme autorise la pêche au Lac du Der avec une canne au coup tenue en main du bord ou en barque.



Carpe de nuit 35 postes

Droits sur les postes à la carpe de nuit	2 pêcheurs maximum	1 pêcheur
Poste à la semaine du vendredi midi au vendredi midi	SUR réservation **1 ou 2 pêcheurs 280 €**	SANS réservation **1 pêcheur 170 €**
A la nuit sans réservation	**40 €**	**25 €**

Carpistes, vous ne pouvez pas vous installer sur un poste sans avoir enregistré et réglé votre droit de pêche à la Maison des pêcheurs.

Ceci, en supplément de la carte d'AAPPMA et de l'autorisation carpe du lac du Der, par pêcheur.

Autres tarifs

Un emplacement pour une embarcation de pêche au Ponton B	
Année	**325 €**
Mois	**150 €**
Semaine	**70 €**
Week-end	**32 €**
Jour	**17 €**
Clés pour l'ouverture des barrières pêcheurs : 6,50 euros	

Manifestations

Challenge Open Float tubes
Dimanche 31 mai à la mise à l'eau Zone E de Ste Marie du Lac

Challenge de pêche au coup 62 équipes
Dimanche 18 octobre au port de Giffaumont

Open Carnassiers CARNA'DER
240 participants – 120 embarcations
samedi 10 et dimanche 11 octobre
Port de Giffaumont





Nos suggestions pour la pêche du bord : La stade nautique au bassin-sud pontons et plateformes de pêche aménagés, le port de Giffaumont (voir plan au recto), à l'arrière du camping de Braucourt, à la Brèche, à la Butte, sur les extérieurs des ports de Nemours et Nuisement, sur la digue en terre à droite de la plage aux Sources du Lac, à la Presqu'île de Larzicourt à droite de la plage.

Vente de matériels et appâts pour la pêche autour du Lac : Au port de Giffaumont Champaubert, sur la route de la Brèche à Ste Livière

La Maison des Pêcheurs est ouverte au public de 9h à 13h :
d'avril à septembre du lundi au samedi / d'octobre à mars du lundi au vendredi.
Fermée de mi-février à début mars et 3 semaines à Noël. N'hésitez pas à consulter www.pecheauder.com

Maison des Pêcheurs
5 Chemin des Milleperthuis Station Nautique -
51290 GIFFAUMONT CHAMPAUBERT Tél : (0)3 26 72 63 43 -
www.pecheauder.com - Mél : pecheauder@wanadoo.fr